le Président du Conseil d'Administration et le Comité des Rémunérations et Nominations, à l'occasion des propositions de fixation de la rémunération variable.

5.4. Fréquence, préparation et déroulement des réunions

5.4.1. Le Comité exécutif s'est réuni 20 fois en 2009.
Les réunions se tiennent habituellement au siège social, mais peuvent aussi être tenues ailleurs sur décision du Président du Comité exécutif.
Le Comité exécutif fixe les dates de ses réunions plus d'un an avant le début de l'exercice. Des réunions supplémentaires peuvent être convoquées sur décision du Président du Comité exécutif. Ce dernier fixe l'ordre du jour, entre autres, sur base des propositions qui lui sont adressées par les Directions Générales.

5.4.2. Le Secrétaire Général, qui est commun au Conseil d'Administration et au Comité exécutif, est chargé, sous la supervision du Président du Comité exécutif, d'organiser les réunions, d'envoyer l'ordre du jour et le dossier contenant point par point l'information nécessaire pour les prises de décision.
Il veille à ce que les membres reçoivent la convocation et le dossier si possible complet au moins cinq jours avant la réunion. Le Secrétaire Général rédige les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif et les fait approuver par le Président du Comité exécutif et ensuite par tous les Membres.
Les comptes-rendus sont approuvés formellement à la séance suivante. Ils ne sont pas signés, mais le Président du Comité exécutif et le Secrétaire Général peuvent en délivrer des extraits certifiés conformes.

Notons que le Comité exécutif a organisé certaines de ses réunions par téléconférence en raison de la localisation en Asie de l'un de ses membres.

5.4.3. Le Comité exécutif prend ses décisions à la majorité simple, le Président du Comité exécutif disposant d'une voix prépondérante. Si le Président du Comité exécutif est minorisé, il peut, s'il le désire, en référer au Conseil d'Administration qui décidera.

En pratique toutefois, la quasi-totalité des décisions du Comité exécutif sont prises à l'unanimité ce qui implique que le Président n'a pas fait usage à ce jour de sa voix prépondérante.
L'assiduité aux séances est proche de 100 % en 2009. Le Comité exécutif n'a pas désigné en son sein de Comités spécialisés. Il constitue toutefois, pour les projets importants, des équipes de travail ad hoc pilotées notamment par des Directeurs Généraux choisis en fonction des compétences à mettre en œuvre.
Le Comité exécutif invite régulièrement des collaborateurs à ses délibérations sur des sujets spécifiques.

5.4.4. Tous les deux ans, le Comité exécutif tient une réunion résidentielle pour délibérer sur les orientations stratégiques du Groupe. Une réunion de ce type a été organisée en 2008. Elle a été consacrée notamment aux orientations à prendre en matière de développement durable.

6. Rapport de rémunération

6.1. Description de la procédure pour :

6.1.1. Elaborer une politique relative à la rémunération :

a) des Administrateurs :
Le mandat d'Administrateur de Solvay SA est rétribué par un émolument fixe dont la base commune est déterminée par l'Assemblée Générale Ordinaire et le complément éventuel par le Conseil d'Administration sur base de l'article 27 des statuts, à savoir : "Les Administrateurs reçoivent, à charge des frais généraux, des émoluments dont l'Assemblée Générale détermine les modalités et l'importance. La décision de l'Assemblée Générale demeure maintenue jusqu'à décision contraire.
Le Conseil d'Administration est autorisé à accorder aux Administrateurs chargés de fonctions spéciales (Président, Vice-Présidents, Administrateurs chargés de la gestion journalière, Membres du Comité exécutif) des émoluments fixes en supplément des émoluments prévus à l'alinéa précédent.
Les Administrateurs chargés de la gestion journalière ont, en outre, droit chacun à une rémunération variable déterminée par le Conseil d'Administration sur base de leurs performances individuelles et des performances consolidées du groupe Solvay.
Les sommes visées aux deux alinéas qui précèdent sont également prélevées sur les frais généraux."

b) des Membres du Comité exécutif :
la politique de rémunération est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.
En 2005, le Conseil d'Administration a réactualisé, sur proposition du Comité des Rémunérations et Nominations, une politique de rémunération applicable à ses principaux dirigeants, dont les Membres du Comité exécutif.
Cette politique figure en annexe 2.

6.1.2. Fixer la rémunération individuelle :

a) des Administrateurs :
(i) L'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2005 a décidé de fixer, à partir de l'exercice 2005, la rémunération des Administrateurs de la manière suivante :
– d'une part, d'attribuer des émoluments annuels bruts fixes de 35 000 EUR par Administrateur et d'octroyer, en sus, aux Administrateurs présents aux réunions du

Conseil d'Administration un jeton de présence individuel de 2 500 EUR bruts par séance ;
– d'autre part, de confirmer les jetons de présence du Comité d'Audit, à savoir : 4 000 EUR bruts pour les membres et 6 000 EUR bruts pour le Président ;
– enfin, d'octroyer des jetons de présence au Comité des Rémunérations et des Nominations ainsi qu'au Comité des Finances, à savoir 2 500 EUR bruts par membre et 4 000 EUR bruts pour les Présidents de ces Comités ;
– il a été précisé toutefois que le Président du Conseil d'Administration, le Président du Comité exécutif et les Administrateurs exécutifs ne perçoivent pas de jetons pour leur participation à ces Comités.

(ii) Le Conseil d'Administration a fait usage de l'autorisation qui lui est conférée par l'article 27 des statuts pour octroyer une rémunération fixe complémentaire de 228 176 EUR bruts au Président du Conseil d'Administration en raison de la charge de travail et de la responsabilité attachée à cette tâche. En outre, le Président du Conseil d'Administration reçoit un montant de 427 953 EUR par an pour compenser le fait que ses droits à la pension complémentaire Solvay ont été postposés alors qu'ils auraient dû être liquidés à la fin de son mandat de Président du Comité exécutif, mais n'ont pu l'être en raison de son mandat de Président du Conseil.

(iii) Le mandat d'Administrateur ne comporte aucune rémunération variable liée aux résultats ou à d'autres critères de performance. Il ne comporte pas non plus un droit à des "stock options", ni à un régime de pension extra-légale.

(iv) La société rembourse aux Administrateurs leur frais de voyage et de séjour pour les séances et l'exercice de leur fonction au Conseil d'Administration et de ses Comités.
Le Président du Conseil d'Administration est le seul Administrateur non exécutif à disposer d'une infrastructure permanente (bureau,

RÉMUNÉRATIONS BRUTES ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AUX ADMINISTRATEURS

Rémunération et compensation	2008		2009	
	Montant brut	Dont jetons de présence aux CA et aux Comités	Montant brut	Dont jetons de présence aux CA et aux Comités
A. Michielsen				
– Emoluments fixes + jetons de présence	57 500,04	22 500,00	55 000,04	20 000,00
– Complément "Article 27"	225 207,86		228 175,94	
– Compensation droits à la pension complémentaire	422 385,97		427 952,70	
N. Böel	62 500,04	27 500,00	62 500,04	27 500,00
D. Solvay	60 000,04	25 000,00	62 500,04	27 500,00
C. Jourquin	57 500,04	22 500,00	55 000,04	20 000,00
H. de Wangen	52 500,04	17 500,00	17 701,63	5 000,00
J-M. Solvay	57 500,04	22 500,00	55 000,04	20 000,00
G. de Selliers	81 000,04	46 000,00	87 500,04	52 500,00
Wh. Sadler	81 500,04	46 500,00	71 500,04	36 500,00
J. van Zeebroeck	62 500,04	27 500,00	62 500,04	27 500,00
J-M. Folz	57 500,04	22 500,00	62 500,04	27 500,00
K. Van Miert*	62 500,04	27 500,00	27 500,02	10 000,00
U-E. Bufe	62 500,04	27 500,00	12 701,63	
B. de Laguiche	57 500,04	22 500,00	55 000,04	20 000,00
B. Scheuble	71 000,04	36 000,00	77 000,04	42 000,00
A. van Rossum	71 000,04	36 000,00	72 500,04	37 500,00
C. Casimir-Lambert	73 500,04	38 500,00	75 000,04	40 000,00
H. Coppens d'Eeckenbrugge			37 298,41	15 000,00
Me P. Mateos-Aparicio Morales			44 798,41	22 500,00
	1 675 594,48	**468 000,00**	**1 649 629,26**	**451 000,00**

* Décédé le 22 juin 2009

secrétariat, voiture). Les autres Administrateurs non exécutifs reçoivent l'appui logistique du Secrétariat Général en fonction de leur besoin. La société veille par ailleurs à prendre des polices d'assurances habituelles pour couvrir les activités que les membres du Conseil d'Administration exercent dans le cadre de leur mandat.

b) des membres du Comité exécutif : La rémunération du Président et des Membres du Comité exécutif est déterminée globalement au niveau brut. Elle comprend dès lors non seulement la rémunération brute pro-méritée chez Solvay SA, mais aussi celle, que ce soit au titre contractuel ou comme mandataire social, provenant des sociétés dans le monde dans lesquelles Solvay SA possède des participations majoritaires ou non.

La rémunération individuelle est fixée par le Conseil d'Administration sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations.

6.2. Déclaration sur la politique de rémunération du Président et des membres du Comité exécutif.

En annexe se trouve la politique de rémunération adoptée par le Conseil d'Administration en 2005 et restée valable pour l'exercice 2009. Le Conseil a l'intention d'adapter cette politique en 2010, pour refléter les modifications apportées par la législation sur la Corporate Governance.

Cette politique contient : les principes de base de la rémunération avec indication de la relation entre rémunération et prestation, en ce compris les critères pour l'évaluation du prestataire par rapport aux objectifs et l'importance relative des différentes composantes de la rémunération.

6.3. Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs (exécutifs et non exécutifs) par la société ou par une société liée à la société.

(voir tableau page 169)

6.4. Montant des rémunérations et d'autres avantages accordés directement ou indirectement au Président du Comité exécutif.

(voir tableau ci-dessous)

En 2009, le Président du Comité exécutif a demandé au Conseil d'Administration de réduire sa rémunération variable au montant de 497 494 EUR, par exception à la politique arrêtée par le Conseil, qui lui aurait permis de recevoir un montant de 697 494 EUR.

Pour rappel, en 2008, il avait demandé au Conseil d'Administration de réduire sa rémunération variable au montant de 216 093 EUR, par exception à la politique arrêtée par le Conseil, qui lui aurait permis de recevoir un montant de 616 093 EUR.

Le Président du Comité exécutif perçoit des "stock options" tel qu'expliqué ci-dessous.

En matière de pension extra-légale, le Président du Comité exécutif, en raison de son statut d'indépendant en Belgique, a un régime contractuel propre dont les règles pension, décès et invalidité sont financièrement comparables à celles applicables, hors cotisation, à ses collègues du Comité exécutif affiliés aux Règlements de pension des cadres en Belgique.

Etant donné qu'il a plus de 60 ans, tout départ anticipé du Président du Comité exécutif serait assimilé à un départ à la retraite. Par conséquent, aucune indemnité forfaitaire de rupture ne lui serait due. Le Président du Comité exécutif aurait droit à son capital de pension compte tenu du service reconnu à la date de départ. Dans le cas d'une retraite avant 65 ans, un abattement de 0,5 % par mois d'anticipation est appliqué au capital.

6.5. Montant global des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux six autres membres du Comité exécutif par la société ou une société liée à la société.

(voir tableau ci-dessous)

Rémunérations et autres avantages accordés au Président du Comité exécutif	2008	2009
Rémunération de base	774 266	776 804
Rémunération variable	216 093	497 494
Pension et couverture décès et invalidité (coûts payés ou provisionnés)	209 661	222 907
Autres composantes de la rémunération[1]	13 410	18 601

Rémunérations et autres avantages accordés aux autres Membres du Comité exécutif	2008	2009
Rémunération de base	2 633 232	2 687 778
Rémunération variable	1 628 323	1 711 110
Pension et couverture décès et invalidité (coûts payés ou provisionnés)	605 462	463 928
Autres composantes de la rémunération[2]	107 492	120 220

1. Véhicules société.
2. Indemnité de représentation, chèques-repas, véhicule de société.

Les Membres du Comité exécutif perçoivent des “stock options” tel qu’expliqué ci-dessous.
Les Membres du Comité exécutif, y compris le Président, appliquent en matière de frais professionnels à charge de la société les mêmes règles que celles applicables à tous les cadres, à savoir la justification poste par poste des frais professionnels encourus.
Les frais privés ne sont pas pris en charge. En cas de frais mixtes professionnels et privés (par exemple en matière de voiture), une proportion est appliquée comme à tous les cadres dans la même situation.

En matière d’assurance, la société prend pour les Membres du Comité exécutif le même type de couverture que pour ses cadres supérieurs.

En matière de pension et de couverture retraite et décès, les Membres du Comité exécutif se voient accorder des prestations reposant en principe sur les dispositions des plans applicables aux cadres supérieurs dans leur pays de base.

6.6. “Stock options”.

(voir tableau ci-dessous)

En décembre 2009, le Conseil d’Administration a attribué, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, des “stock options” à quelque 300 cadres supérieurs du Groupe. Le prix d’exercice s’élève à 72,34 EUR par option avec gel pendant les trois premières années. Il a été attribué aux Membres du Comité exécutif ensemble 117 000 options en 2009 contre 112 000 en 2008.

6.7. Les dispositions les plus importantes de leur relation contractuelle avec la société et/ou une société liée avec la société, y compris les dispositions relatives à la rémunération en cas de départ anticipé.

Les Membres du Comité exécutif, y compris le Président, ont en fonction de leur responsabilité des mandats d’Administrateur dans les filiales du Groupe. Lorsque ces mandats sont rémunérés, ils sont intégrés dans les montants ci-avant, que le mandat soit qualifié de salarié ou d’indépendant dans la législation locale. Aucun Membre du Comité exécutif, y compris le Président, ne bénéficie de clause dite “parachute doré”.

En cas d'issue anticipée de l'exercice de leur fonction, le système légal est seul d’application.

7. Rôle des Présidents dans l’harmonie entre le Conseil d’Administration et le Comité exécutif

Le Président du Conseil d’Administration et le Président du Comité exécutif œuvrent ensemble à harmoniser le travail respectif du Conseil d’Administration (y compris ses Comités) et du Comité exécutif.

A cet effet, les mesures suivantes ont été mises en place :

- les deux Présidents se rencontrent aussi fréquemment que nécessaire sur les matières d’intérêt commun au Conseil d’Administration et au Comité exécutif ;
- le Président du Conseil d’Administration est invité une fois par mois à assister à la discussion des points les plus importants pour lesquels le Comité exécutif est amené à préparer des propositions

Stock options attribuées en 2009 aux Membres du Comité exécutif

Pays	Nom	Fonction	Nombre d'options
Belgique	JOURQUIN Christian	Président du Comité exécutif	25 000
Belgique	de LAGUICHE Bernard	Membre du Comité exécutif	18 000
Belgique	van RIJCKEVORSEL Jacques	Membre du Comité exécutif	18 000
Belgique	CAUTREELS Werner	Membre du Comité exécutif	15 000
Belgique	DE CUYPER Vincent	Membre du Comité exécutif	15 000
Belgique	MESLAND Jean-Michel	Membre du Comité exécutif	13 000
Belgique	KEARNS Roger	Membre du Comité exécutif	13 000
TOTAL			**117 000**

Stock options exercées en 2009 par les Membres du Comité exécutif

Nom	Fonction	Type de plan	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice en EUR	Année de l'offre
van RIJCKEVORSEL Jacques	Comex	Options	1 700	62,25	2001
MESLAND Jean-Michel	Comex	Options	2 300	63,76	2002